

## PLAN DE COURS

# DDU-1000 : Fondements du développement durable

NRC 83956 | Automne 2019

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours d'introduction au développement durable s'adresse à tout étudiant de premier cycle. Il consiste à fournir une introduction au concept, aux différentes dimensions et aux outils de mise en œuvre du développement durable. Il permet à l'étudiant d'acquérir les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, laquelle prend en compte ses multiples ambiguïtés et les difficultés de son opérationnalisation. De plus, ce cours incite à réfléchir aux outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Ce cours interdisciplinaire est offert à distance aux sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ce cours est obligatoire au profil en développement durable.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).

## Plage horaire

Sur Internet

- 00h00 à 00h00 Du 3 sept. 2019 au 13 déc. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

30 août 2019 (11h16)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=109190>

## Coordonnées et disponibilités

Marcel Filion

*Chargé d'enseignement, science politique*

DKN-4405

[Marcel.Filion@pol.ulaval.ca](mailto:Marcel.Filion@pol.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 402298

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) ↗

En contactant le soutien informatique, il est possible qu'il vous soit demandé d'utiliser l'application de contrôle à distance, [Team Viewer](#) ↗.

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>3</b>
Introduction .....	3
Buts et objectifs généraux du cours .....	3
Approche pédagogique .....	3
Démarche d'apprentissage .....	4
Mode d'encadrement .....	4
Brève présentation des modules .....	4
Quelques précisions sur le déroulement du cours .....	6
<b>Feuille de route</b> .....	<b>6</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>7</b>
Liste des évaluations .....	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
Examen intermédiaire 1 - A2019 .....	7
Travail thématique de session .....	8
Examen intermédiaire 2 - A2019 .....	8
Examen final en salle : Modules 1 à 13 .....	9
Forum participatif noté 1 .....	10
Forum participatif noté 2 .....	10
Forum participatif noté 3 .....	10
Barème de conversion .....	11
Règlements et politiques institutionnels .....	11
Gestion des délais .....	12
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant .....	12
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	12
Évaluations formatives .....	12
Inscription pour le lieu d'examen .....	13
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>13</b>
Liste du matériel obligatoire .....	13
Spécifications technologiques .....	13
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>13</b>
Bibliographie .....	14

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours de 3 crédits privilégie une démarche introductive qui se développe au fil de treize modules, que l'on peut en gros répartir suivant quatre blocs de contenu : 1) Introduction générale : mise en contexte, concepts et controverses ; 2) Problématiques et enjeux de développement durable ; 3) Outils de développement durable ; 4) Synthèse et conclusion d'ensemble. En bref, le tour d'horizon ainsi proposé vise essentiellement à procurer aux étudiantes et étudiants le bagage nécessaire leur permettant de situer les circonstances qui ont mené à l'émergence du concept, d'en cerner la portée par l'entremise de plusieurs de ses dimensions significatives, tout en étant en mesure d'en évaluer les principaux apports et limites à travers notamment certains débats et controverses qu'il soulève. Des problèmes contemporains de développement durable sont de la sorte abordés avec comme objectif de fournir un bon aperçu des diverses interprétations, de même que des outils d'appréhension et de mise en œuvre du développement durable.

Le cours s'adresse aux étudiants et étudiantes de tous les programmes de baccalauréat de toutes les facultés et n'exige aucun préalable.

Ce « Plan de cours » se présente en quelque sorte comme un mode d'emploi, dont le but consiste à vous aider à vous préparer à suivre le cours en regroupant, d'entrée de jeu, les principales informations de base, notamment quant au matériel didactique requis et à son utilisation, aux différents modes d'évaluations auxquels vous devrez répondre en cours de trimestre, aux divers outils qui sont à votre disposition, etc. Bref, il vous offre toute une gamme de points de repère indispensables dans le but de bien vous aiguiller dès le début et ainsi faciliter votre cheminement d'apprentissage tout au long du trimestre.

Bonne lecture et bon cours!

## Buts et objectifs généraux du cours

Il s'agit de fournir à l'étudiant-e les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, qui tienne compte de ses multiples ambiguïtés et des difficultés de son opérationnalisation, tout en incitant à réfléchir sur les outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Le cours vise à sensibiliser les participant-es à diverses problématiques de développement durable, aux enjeux et aux défis qu'ils soulèvent aux niveaux local, national et international, et aux obstacles qu'affronte sa mise en œuvre. Il entend également faciliter une réflexion personnelle et collective sur l'intégration des principes d'un développement durable dans les activités quotidiennes de chacun.

Plus spécifiquement, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant :

- possèdera une bonne compréhension du concept de développement durable et des différentes interprétations auxquelles il donne prise ;
- sera familiarisé(e) avec la nature, les origines et le contexte de quelques problématique liées au développement durable ;
- aura une meilleure appréciation des grands enjeux environnementaux, économiques, sociaux et humains rattachés aux problématiques de développement durable ;
- connaîtra les différents outils d'intervention dans le domaine du développement durable, tout en étant en mesure d'identifier quelques-uns de ses principaux apports tout en demeurant conscient des contraintes et limites rencontrées ;
- sera sensibilisé(e) aux contributions particulières apportées par les différentes disciplines dans la définition et la résolution de ces problèmes et sera ainsi mieux à même d'apprécier la nature et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en vue d'aborder adéquatement les questions de développement durable.

## Approche pédagogique

Ce cours est préparé par une équipe de professeur(e)s de différentes disciplines et facultés, qui sont tour à tour responsables des divers modules thématiques rencontrés au fil des semaines du cours. Le responsable du cours assure l'articulation et le suivi entre les modules. Le cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance et fait appel aux divers outils pédagogiques et technologiques disponibles selon les objectifs d'apprentissage de chaque module thématique.

Une structure de base commune pour tous les modules est prévue autour :

- d'une présentation générale préparée par le ou la professeur(e) spécialiste du domaine concerné ;
- des lectures obligatoires ;
- d'autres documents de référence (liens Internet, films, documentaires, etc.) ;

- d'un forum d'encadrement et de clarification des contenus;
- des éléments d'autoévaluation (pour certains modules).

## Démarche d'apprentissage

Nous vous invitons à consulter sans tarder la section intitulée *Feuille de route* au moment d'amorcer chaque nouvelle semaine de cours. Ces documents regroupent les informations sur l'ensemble des activités à réaliser sur une base hebdomadaire. Vous y trouverez généralement (quoique pas nécessairement pour tous les items mentionnés) :

- Un résumé du thème de la semaine ;
- Les objectifs spécifiques au contenu de la séance ;
- Une présentation sur le thème, faite par le professeur (facultatif) ;
- Les lectures obligatoires ;
- Les lectures complémentaires ;
- Les documents complémentaires (Sites Web, vidéos, etc.) ;
- Les consignes pour l'autoévaluation, le cas échéant.

## Mode d'encadrement

Chaque collaborateur ou collaboratrice du cours responsable du contenu d'un module répondra aux questions de clarification que les étudiant(e)s formuleront dans l'espace thématique réservé plus particulièrement à son module sur le Forum accessible sur le site du cours. Les réponses alors fournies resteront disponibles jusqu'à la fin de la session. Par ailleurs, le responsable du cours (Marcel Filion) veillera à répondre, règle générale à l'intérieur d'un délai maximal de 48 heures (jours ouvrables), à toutes autres questions relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement du cours (matière, évaluation, travaux et examens, etc.), que ce soit par l'entremise du courrier électronique ou encore de la section générale du Forum. Il est d'ailleurs souhaitable de faire part de vos interrogations et demandes d'éclaircissement dès le début de la session.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire ([www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)).

## Brève présentation des modules

**Module 1 (Marcel Filion, Science politique)** - Ce module d'introduction générale se propose d'esquisser d'entrée de jeu quelques repères contextuels et conceptuels relatifs à l'approche du développement durable, tout en évoquant les différentes significations qu'elle est susceptible de revêtir. Nous viserons plus précisément à présenter le contexte dans lequel l'idée de développement durable est apparue et à évoquer les principaux objectifs et enjeux qui lui sont associés. Aussi, afin de mieux délimiter les contours de cette approche particulière du développement, un exemple d'indicateurs du développement durable sera fourni. Enfin, comme toute idée nouvelle ne manque pas de prêter flanc à la critique, voire même à la controverse, nous ferons part de diverses réserves formulées à l'endroit du développement durable.

**Module 2 (Markus Herrmann, Économique)** - Ce module présente l'approche économique du développement durable à partir de la définition qu'en donne la Loi sur le développement durable du Québec et du principe de l'internalisation des coûts énoncé dans la loi. Dans la première partie, vous trouverez la définition du développement durable retenue par le législateur. Cette définition correspond à la version faible de ce concept, selon laquelle l'enjeu principal consiste à préserver les possibilités de production pour les générations futures. En faisant référence à la théorie de la croissance économique, ce module nous montre que la définition en question prend en compte la notion de développement durable en autant qu'on y intègre la notion de capital naturel. Cette première partie termine en abordant le débat actuel sur la comptabilité verte qui cherche justement à détailler l'évolution du stock de capital naturel. Dans la seconde partie du module, la notion d'internalisation des coûts qui est à la base de l'économie de l'environnement, sera expliquée. Comme conclusion on présente un des outils qui permettent cette internalisation: les taxes pigouviennes.

**Module 3 (Sophie Lavallée, Droit)** - Ce module permet de comprendre comment le droit, à travers ses principes et ses instruments juridiques, peut encadrer le développement économique d'une manière qui permette aux décideurs de prendre leurs décisions en tenant compte de la nécessité de protéger l'environnement et de conserver la base des ressources naturelles pour les générations futures, tout en se préoccupant de l'impact du développement économique sur les populations. Il y sera question des négociations des traités environnementaux internationaux et de leur portée, notamment sur le contenu des lois et réglementations nationales.

**Module 4 (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)** - Ce module porte sur la problématique de l'eau envisagée bien entendu dans une optique de durabilité et il est structuré en deux temps. Avant d'appréhender les pressions exercées sur les ressources en eau par un

mode changeant, il importe tout d'abord de s'entendre sur les principes hydrologiques qui dictent les multiples cheminements de l'eau. Les éléments de gestion intégrée sont ensuite énoncés, de même que la nécessité d'un dialogue accru entre les nombreux intervenants du domaine de l'eau.

**Module 5 (Louis Guay, Sociologie)** - Ce module est une présentation de plusieurs enjeux sociaux liés aux changements climatiques. Il montre la diversité de points de vue et des zones d'accord et de désaccord. Il dresse un portrait des différents acteurs et institutions et examine quelques solutions envisagées. Il se termine sur les liens entre les changements climatiques et le développement durable.

**Module 6 (André Potvin, Architecture)** - Ce module présente les principaux problèmes et enjeux de développement durable dans la conception du milieu construit. Il introduit les notions fondamentales de la science de l'environnement appliquées à l'aménagement des villes et des bâtiments. Les enjeux de santé, de confort et principalement des impacts environnementaux seront abordés à différentes échelles. La consommation énergétique et la carboneutralité seront présentées dans une perspective de cycle de vie complet du milieu bâti. Une méthode qualitative d'analyse environnementale permettra de mieux comprendre les défis du passage d'une architecture dégénérative de l'environnement à une architecture durable, voire régénératrice de l'environnement.

**Module 7 (Philippe Le Prestre, Science politique)** - Ce module vise à comprendre les différences entre les positions traditionnellement adoptées par les pays du Nord et du Sud par rapport aux problématiques relatives au développement durable dans les relations internationales. Dès l'origine des négociations internationales de l'environnement en 1972, les pays du Sud se sont ralliés autour de certaines positions, malgré la diversité qui les caractérise. Cette stratégie reste constante, même si la complexification des enjeux a entraîné certains ajustements, car elle reflète des points de vue et des principes qui ont des causes historiques et politiques profondes. Les différences dans les positions « des Nord et des Suds » ont aussi des conséquences pour la mise en œuvre nationale des engagements internationaux relatifs au développement durable. Par ailleurs, on peut retrouver ces dynamiques au sein des sociétés, autant au Nord qu'au Sud, car elles mettent en évidence la manière comme les inégalités se reflètent dans la conception du développement durable, la perception des problèmes et le choix de solutions adoptées.

**Module 8 (Jean Mercier, Science politique)** - La scène internationale recèle certes pour les tenants du développement durable d'imposants défis à relever, mais fournit en même temps de multiples occasions prometteuses à saisir. C'est donc dans cette perspective que ce module propose une réflexion en deux temps : d'abord, en évoquant succinctement un certain nombre de paramètres qui balisent, voire orientent jusqu'à un certain point l'action des acteurs intervenant en ce domaine ; ensuite, en focalisant principalement son attention sur une étude de cas, en l'occurrence celle de la délicate question de l'eau, à savoir son accès et sa gestion à la satisfaction des États concernés, et le potentiel tout à la fois conflictuel et coopératif qui en résulte bien souvent.

**Module 9 (P. Martin Dumas, Relations industrielles)** - Dans ce module, l'accent sera placé sur certains des instruments de la régulation non étatique, c'est-à-dire les codes de conduite auto-proclamés, labellisés ou certifiés, l'investissement socialement responsable, la reddition de compte et les normes ISO (séries 14000 et 26000). La Loi sur le développement durable québécoise servira d'exemple d'intervention du droit étatique en la matière. L'étudiant sera amené à se questionner sur la mise en œuvre et le caractère approprié des règles étatiques et non étatiques de protection socio-environnementale. (11h16)

**Module 10 (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux)** - La réalisation des projets de développement, qu'ils prennent la forme de projets d'infrastructure (barrages, transport, énergie, complexe industriel, etc.) ou de programmes (projets de loi, politiques de gestion, etc.) requiert des évaluations environnementales. L'audit environnemental, le bilan environnemental et l'évaluation des impacts sont exigés par les lois en vigueur. Évaluer les impacts sur environnement des projets de développement nécessite la connaissance des outils et des méthodes permettant de déterminer l'ampleur des impacts, de les hiérarchiser et de pouvoir ainsi proposer des mesures d'atténuation et compensation.

**Module 11 (Mario Carrier, ÉSAD)** - Ce module vise à familiariser l'étudiant avec l'outil de planification territoriale en développement durable (DD) que constitue l'Agenda 21 local (A21L). L'A21L provient de l'Agenda 21, en tant que programme international de mise en œuvre du DD pour le 21<sup>e</sup> siècle qui a été signé lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 énonce que les collectivités territoriales ou les municipalités se donneront un A21L, soit un plan d'action en DD, en tenant compte des caractéristiques de leur territoire de façon à favoriser l'émergence de communautés viables. Dans ce module, nous étudierons les concepts, les principes et les modalités d'opération à la base de l'A21L en s'appuyant, notamment, sur deux cas de villes québécoises qui ont effectué la démarche de l'A21L.

**Module 12 (Henri Assogba, Information et Communication)** - La mise en relation de l'environnement, de l'économie et du social suppose nécessairement la communication. Et même si aucune mention n'est explicitement faite de ce concept dans les trois dimensions régulièrement mises en avant dans les définitions du développement durable, nous abordons, dans ce module, la communication comme l'un des fondements du développement durable. Au-delà de la critique habituelle du développement durable appréhendé comme un outil de relations publiques, ce sont les enjeux liés à la communication et au développement durable qui sont questionnés ici.

**Module 13 (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)** - Ce module de conclusion générale au cours a comme objectif d'intégrer au final les différentes thématiques traitées dans le cadre du cours, en plaçant le Plan d'Action de Développement Durable de l'Université Laval (PADD-UL) au centre des échanges comme sujet de réflexion. Il offre en outre aux étudiant(e)s l'occasion de poser leurs questions aux différentes personnes collaboratrices au cours.

## Quelques précisions sur le déroulement du cours

Ce cours de 3 crédits est offert à distance sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules et la réalisation des évaluations est d'environ 135 heures par session. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc approximativement de 8-9 heures.

Votre cheminement au fil du calendrier pédagogique peut bien entendu être adapté selon vos disponibilités pendant les semaines du trimestre, puisque la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme. Cela dit, il n'en demeure pas moins préférable d'adopter autant que possible un rythme d'apprentissage régulier amorcé dès le début de la session

Enfin, si chaque personne inscrite reste la seule gestionnaire de son temps, il va sans dire qu'elle s'engage cependant à effectuer les évaluations notées aux moments prescrits, **sauf exceptionnellement entente préalable avec le responsable du cours pour des motifs justifiés et dûment attestés par un document (billet médical ou autres) provenant d'une personne autorisée.**

## Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 (1ère semaine) - Introduction générale (Marcel Filion, Science politique)	1 sept. 2019 Dimanche (à samedi 7 septembre)
Module 2 (2e semaine) - Les fondements économiques du développement durable (Markus Herrmann, Économique)	8 sept. 2019 Dimanche (à samedi 14 septembre)
Module 3 (3e semaine) - Les aspects juridiques du développement durable (Sophie Lavallée, Droit)	15 sept. 2019 Dimanche (à samedi 21 septembre)
Module 4 (4e semaine) - L'eau (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)	22 sept. 2019 Dimanche (à samedi 28 septembre)
Module 5 (5e semaine) - Changements climatiques (Louis Guay, Sociologie)	29 sept. 2019 Dimanche (à samedi 5 octobre)
Module 6 (6e semaine) - Énergies et architecture (André Potvin, Architecture)	6 oct. 2019 Dimanche (à samedi 12 octobre)
Module 7 (7e semaine) - Écopolitique internationale (Philippe Le Prestre, Science politique)	13 oct. 2019 Dimanche (à samedi 19 octobre)
Module 8 (8e semaine) - Contexte des relations internationales : problématique de l'eau (Jean Mercier, Science politique)	20 oct. 2019 Dimanche (au samedi 26 octobre)
Semaine de lecture (9e semaine) - Pas de nouveau module	27 oct. 2019 Dimanche (au samedi 2 novembre)
Module 9 (10e semaine) - Outils d'intervention I : Les instruments de régulation (P. Martin Dumas, Relations industrielles)	3 nov. 2019 Dimanche (au samedi 9 novembre)
Module 10 (11e semaine) - Outils d'intervention II : Les études d'impact environnemental (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux)	10 nov. 2019 Dimanche (au samedi 16 novembre)
Module 11 (12e semaine) - L'Approche territoriale du développement durable (Mario Carrier, ÉSAD)	17 nov. 2019 Dimanche (au samedi 23 novembre)
Module 12 (13e semaine) - Communication et développement durable (Henri Assogba, Information et communication)	24 nov. 2019 Dimanche (au samedi 30 novembre)
Module 13 (14e semaine) - Le Plan d'Action du développement durable à l'Université Laval : processus et implications (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)	1 déc. 2019 Dimanche (au samedi 7 décembre)

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen intermédiaire 1 - A2019	Le 9 oct. 2019 de 07h00 à 20h00	Individuel	15 %
Travail thématique de session	Dû le 17 nov. 2019 à 23h59	Individuel	20 %
Examen intermédiaire 2 - A2019	Le 20 nov. 2019 de 07h00 à 20h00	Individuel	15 %
Examen final en salle : Modules 1 à 13	Le 12 déc. 2019 de 18h30 à 21h30	Individuel	40 %
Forum participatif (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
Forum participatif noté 1	Du 16 sept. 2019 à 10h00 au 29 sept. 2019 à 23h59	Individuel	3 %
Forum participatif noté 2	Du 30 sept. 2019 à 10h00 au 13 oct. 2019 à 23h59	Individuel	3 %
Forum participatif noté 3	Du 2 déc. 2019 à 10h00 au 15 déc. 2019 à 23h59	Individuel	4 %

30 août 2019 (11h16)

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen intermédiaire 1 - A2019

Titre du questionnaire : [Examen intermédiaire 1 - A2019](#)

Période de disponibilité : Le 9 oct. 2019 de 07h00 à 20h00

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives :

Une fois que vous aurez débuté l'examen, vous devrez le compléter intégralement dans les délais requis. Bref, les 45 minutes allouées s'écoulent en continu, même si vous quittez momentanément le site pour y revenir ensuite.

Notez bien toutefois qu'il suffira de vous assurer de débuter l'examen avant 20h30 (heure de fermeture automatique du lien d'accès) pour disposer de la totalité du temps alloué). Ainsi par exemple, si vous commencez votre examen à 19h55, vous disposerez alors jusqu'à 21h10 pour le compléter.

Informations supplémentaires : Voici les consignes en vue de l'examen intermédiaire qui aura lieu directement **en ligne** et vous sera disponible le **MERCREDI 9 OCTOBRE 2019 entre 7h00 AM et 20h00 (heure de Québec)** :

**N. B. - Cet examen intermédiaire porte uniquement sur la matière obligatoire des modules 1 à 5 inclusivement.** Toutes les questions qui vous seront alors posées seront sélectionnées aléatoirement dans une banque de questions servant uniquement pour l'examen. Donc ces questions sont généralement différentes des questions des tests d'auto-évaluation.

Afin de répondre à cet examen, l'onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans la section ci-dessus) sera activé durant toute la période de temps allouée. Lorsque vous souhaitez débiter votre examen, il vous suffira donc de cliquer sur Répondre, puis de cliquer sur l'onglet « Commencer » affiché au bas de la page ainsi ouverte (après avoir accepté les conditions mentionnées).

Le contenu à évaluer concerne les présentations des responsables de ces cinq modules (PowerPoint et capsules préenregistrées) ainsi que les lectures et documents obligatoires de chaque module. L'examen compte 15 questions avec choix de réponses (choix entre de multiples réponses proposées ou vrai ou faux) comptant pour 1 point chacune pour un total de 15 points (soit 15 % de l'ensemble de la session).

---

## Travail thématique de session

Date de remise : 17 nov. 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Le travail de session (évalué sur 20 points) consiste en un court texte de synthèse et réflexion rédigé sur un document Word d'une longueur entre 4 et 5 pages (interligne 1.5).

Vous disposerez de 6 semaines pour rédiger ce travail, soit entre le lundi 7 octobre AM et le dimanche 17 novembre à 23h59.

Un document détaillant les consignes de réalisation ainsi que les critères d'évaluation du travail vous sera accessible sur le site du cours (fichier à consulter éventuellement ci-dessous) à partir du lundi 7 octobre AM.

**N. B. - La date limite pour la remise du travail est donc fixée au dimanche 17 novembre à 23h59 (heure de Québec), dans la boîte de dépôt électronique prévue à cet effet dans la section Évaluations et résultats sur le site du cours.**

Bonne réflexion et bon succès à toutes et à tous !

---

## Examen intermédiaire 2 - A2019

Titre du questionnaire : [Examen intermédiaire 2 - A2019](#)

Période de disponibilité : Le 20 nov. 2019 de 07h00 à 20h00

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives :

VOICI LES CONSIGNES EN VUE DE L'EXAMEN Intermédiaire 2 (comptant pour 15 points), qui aura lieu **en ligne** et vous sera disponible le **Mercredi 20 NOVEMBRE 2019 entre 7h00 AM et 20h00 (heure de Québec)**.


Comme pour l'examen intermédiaire I, un onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans Examen intermédiaire 2) sera activé durant toute la période de temps allouée, il vous suffira finalement de cliquer sur l'onglet « Commencer », affiché au bas de la page ainsi ouverte, lorsque vous souhaitez débiter votre examen.


Vous disposerez de **45 MINUTES** pour répondre à l'examen à partir du moment où vous cliquerez sur le lien « Commencer » dans Examen intermédiaire 2. Une fois cette période de temps écoulée, aucune réponse supplémentaire ne sera enregistrée, mais vous pourrez tout de même rendre le test avec les réponses qui auront déjà été inscrites.




L'examen porte cette fois sur les modules 6 à 10 inclusivement porte strictement sur les contenus obligatoires proposés par les responsables de ces cinq modules (capsules Power Point préenregistrées, document pdf en lecture obligatoire, vidéo, etc.). Cet examen compte 15 questions avec choix de réponses (choix entre diverses réponses proposées ou vrai ou faux) valant 1 point chacune pour un total de 15 points (soit 15 % de l'évaluation de l'ensemble de la session).

**CONSEILS TECHNIQUES**

 Vous ne pouvez pas faire d'examen en ligne avec une **tablette** ou un **téléphone mobile**. Le manque de compatibilité entre le Portail ENA et les appareils mobiles pourrait vous causer des problèmes.

 Il est fortement conseillé d'utiliser une connexion avec câble et non le réseau **sans-fil (WIFI)**.

 Si vous utilisez un ordinateur portable, assurez-vous d'avoir le **fil d'alimentation** branché avant de débiter l'examen.

**Si vous éprouvez des problèmes techniques, contactez le Centre APTI au 418-656-2131 poste 3278 pendant les heures de soutien indiqué ci-dessous.**

Il y aura du soutien pour cet examen, en plus du soutien régulier, le 20 mars entre 18h30 et 20h30.

## Examen final en salle : Modules 1 à 13

Date et lieu : Le 12 déc. 2019 de 18h30 à 21h30 , local à préciser  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 40 %  
Directives de l'évaluation :

L'examen final en salle (jeudi 12 décembre 2019 en soirée) compte pour 40 points (donc 40 % de l'ensemble de l'évaluation du cours) et comprend deux sections. Les questions de chacune de ces sections peuvent porter sur l'ensemble de la matière étudiée durant la session, au fil des 13 modules du cours :

**1) Une section A (20 points)** composée de 20 questions avec choix de réponse (soit des questions à choix multiples, soit des questions de type Vrai ou Faux). Chaque question de cette première section comptera alors pour 1 point.

**2) Une section B (20 points)** vous proposant 3 questions à développement, parmi lesquelles vous devrez répondre à deux questions à votre choix (**10 points chacune**). La longueur attendue de chaque réponse est approximativement de l'ordre de **2 à 3 pages** (à simple interligne) dans le cahier d'examen qui vous sera fourni en salle.

**N. B.** - Vos deux réponses seront alors évaluées principalement au regard de votre aptitude à utiliser et à intégrer avec pertinence, et de manière bien ciblée, argumentée, structurée et synthétique divers aspects et différentes notions abordés au fil du cours. La pondération de ces critères sera détaillée dans le document préparatoire qui vous sera accessible quelques semaines avant l'examen final.

**Qualité du français** - Pour chacune de vos deux réponses, 2/10 points seront réservés à l'évaluation de la qualité générale du français.

N. B. - L'utilisation du matériel du cours (notes et imprimés) ou autre document, ainsi que de toute autre forme de support (technique, etc.), **NE SERA PAS AUTORISÉE** pendant l'examen final en salle. Sauf un dictionnaire strictement de traduction que pourront apporter les personnes qui le souhaitent.

N. B. - Un document de consignes, incluant quelques exemples de questions à développement en vue de l'examen final, vous sera accessible, quelques semaines avant l'examen, sur la Feuille de route de la 15e semaine : EXAMEN FINAL.

Matériel autorisé : AUCUN MATÉRIEL, SAUF UN DICTIONNAIRE STRICTEMENT DE TRADUCTION

---

### Forum participatif noté 1

Date et lieu : Du 16 sept. 2019 à 10h00 au 29 sept. 2019 à 23h59 , en ligne

Heure de Québec

Mode de travail : Individuel

Pondération : 3 %

Informations supplémentaires : Il vous est demandé de participer à trois forums thématiques durant des périodes de 2 semaines chacune prévues à cet effet au cours de la session. Ces forums portent sur des enjeux ou débats environnementaux qui sont en lien direct ou dans le prolongement de la matière abordée dans l'un ou l'autre des modules du cours. Chaque participation vous vaudra l'ensemble des points alloués, à condition évidemment qu'elle soit conforme aux exigences qui seront spécifiées à chaque occasion (notamment traiter du thème proposé en respectant la longueur minimale alors indiquée.

Notez que la participation à ce premier forum thématique compte pour 3 points.

---

### Forum participatif noté 2

Date et lieu : Du 30 sept. 2019 à 10h00 au 13 oct. 2019 à 23h59 , en ligne

Heure de Québec

Mode de travail : Individuel

Pondération : 3 %

Directives de l'évaluation :

Il vous est demandé de participer à trois forums thématiques durant des périodes de 2 semaines chacune prévues à cet effet au cours de la session. Ces forums portent sur des enjeux ou débats environnementaux qui sont en lien direct ou dans le prolongement de la matière abordée dans l'un ou l'autre des modules du cours. Chaque participation vous vaudra l'ensemble des points alloués, à condition évidemment qu'elle soit conforme aux exigences qui seront spécifiées à chaque occasion (notamment traiter du thème proposé en respectant la longueur minimale alors indiquée.

Notez que la participation à ce deuxième forum thématique compte pour 3 points.

---

### Forum participatif noté 3

Date et lieu : Du 2 déc. 2019 à 10h00 au 15 déc. 2019 à 23h59 , en ligne

Heure de Québec

Mode de travail : Individuel

Pondération : 4 %

Directives de l'évaluation :

Il vous est demandé de participer à trois forums thématiques durant des périodes de 2 semaines chacune prévues à cet effet au cours de la session. Ces forums portent sur des enjeux ou débats environnementaux qui sont en lien direct ou dans le prolongement de la matière abordée dans l'un ou l'autre des modules du cours. Chaque participation vous vaudra l'ensemble des points alloués, à condition évidemment qu'elle soit conforme aux exigences qui seront spécifiées à chaque occasion (notamment traiter du thème proposé en respectant la longueur minimale alors indiquée.

Notez que la participation à ce troisième forum thématique de la session compte pour 4 points.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

## Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible. Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante d'effectuer une évaluation dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande (accompagnée dans la mesure du possible d'un document autorisée appuyant la demande : par exemple un billet médical) doit parvenir au responsable du cours par courriel dans les plus brefs délais, tenant compte évidemment des circonstances particulières impliquées.

## Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation de l'enseignement afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Excellente session!

30 août 2019 (11h16)

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent contacter leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement pour la réalisation du cours ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Pour les étudiants qui réaliseront leurs examens à l'extérieur du campus, il est également important de contacter le Bureau de soutien à l'enseignement à l'adresse [accommodement@bse.ulaval.ca](mailto:accommodement@bse.ulaval.ca) afin que les mesures d'accommodement soient mises en place adéquatement sur les lieux d'examen.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Évaluations formatives


Des questions d'autoévaluation et des activités de réflexion vous seront fournies à la fin de certains modules. Elles vous permettront de réviser la matière de chaque module et de mieux vous préparer aux évaluations notées.

## Inscription pour le lieu d'examen

---

Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

---

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'[inscription pour le lieu d'examen](#) . Si le cheminement de votre cours ne prévoit pas d'examens en salle, ou si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen. Il est entendu que l'étudiant résidant au Québec doit passer ses examens au Québec.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec.

Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

## Matériel didactique

---




### Liste du matériel obligatoire

Dans le cadre des activités de ce cours, le matériel didactique et les ressources pédagogiques à consulter sont disponibles directement sur le site du cours accessible sur le Portail des cours. Vous n'avez donc aucun autre document obligatoire à vous procurer.

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

#### Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#) 
- [Mozilla Firefox](#) 
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#) 

#### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

#### Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#) 
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#) 

## Bibliographie et annexes

---

## Bibliographie

Indications bibliographiques fournies sur les feuilles de route au fil des modules.

# Plan de cours non officiel

30 août 2019 (11h16)